

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 325 nommant Maître Jean-Paul Castel, avocat défenseur.

n° 325

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mars 1960

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro
31 mars 1960

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 24 août 1930 sur l'exercice de la profession d'avocat défenseur dans les Colonies

Vu l'arrêté n° 963 du 26 septembre 1950 instituant un corps d'avocats défenseurs en Côte Française des Somalis

Vu le procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale des Magistrats du siège du 14 mars 1960

Vu l'avis du Procureur de la République, Chef du Service Judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Me Jean-Paul Castel, citoyen français, né à Apt (Vaucluse) le 14 juin 1923, licencié en droit, est nommé avocat défenseur en Côte Française des Somalis. Art. 2. — Avant d'entrer en fonctions, Me Castel prêtera serment devant le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti, conformément à l'article 8 de l'arrêté n° 963 du 26 septembre 1950. Art. 3. — Le Chef du Service Judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire, J. COMPAIN.